RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Vendredi 9 septembre 2022

ABRIL Fabien	**Exc**	GÉREAUD ÉRIC	**P**	RAYMOND Jérôme	**Exc**
ANDRIEU Delphine	**P**	HERVÉ Stéphane	**P**	ROBERT Françoise	**P**
AUDIDIER Renaud	**P**	LABLANCHE Michaël	**P**	SAIVRES Thierry	**P**
BARRET Cathy	**Exc**	LAGARDE Jean-Marie [CFC]	**Exc**	TESSERON Jean-Pierre	**P**
BARRI Mickaël	**Exc**	LAVERGNE Véronique	**P**	TUYERAS Julien	**Exc**
BRUNET Véronique	**P**	MORABITO Pierre	**P**	VAN DEN BUSSCHE Jean-Charles	**Exc**
CARDE Alain Michel	**Exc**	NEYPOUX Mathieu	**P**	VOISIN Alfredo	**Exc**
DA GUIA Julien	**Exc**	OUVRARD Benoît [CFC]	**P**	WALLART Jacky	**Exc**
DAMOUR Viviane	**Exc**	PASCAUD Christian [CFC]	**Exc**		
		INVITÉS :			
BOUYER Daniel [IN.DE.CO.SA.]	**Exc**	PEETERS Colombe [UL Horte & Tardoire]	**Exc**		
[USR Retraités] D. BAUDOUT	**Exc**				
GASTOU Patrick [UL Sud Charente]	**P**				
VALADE Éric [Représentant confédéral]	**P**				

***P**résent(e) / **Exc**usé(e) / **A**bsent(e)*

La présidence est assurée par Véronique LAVERGNE

1. Actualités (Michaël LABLANCHE)

Annexe 1

À la suite du rapport, Véronique LAVERGNE invite les membres de la CE présents à l'AG de la veille à évoquer leur ressenti et à donner leur position sur les différentes propositions du rapport.

Il est constaté que dans les entreprises les choses bougent concernant les salaires, les conditions de travail, la qualité des locaux de travail. L'entreprise n'est plus le « sacro-saint » lieu où l'on passe toute sa vie : les jeunes s'en vont, mais les anciens cherchent à partir aussi… on retrouve les thèmes revendicatifs de la CGT pour le 29 septembre. La problématique du service public revient souvent dans les échanges qui montrent également une perte du « sens du travail », avec des salariés qui ne comprennent plus la direction prise par leur entreprise, et ils en souffrent. Le collège ouvrier tend à disparaître, remplacé par des ouvriers intérimaires et des travailleurs précaires. Par ailleurs, la multiplication des contrats intérimaires rend la syndicalisation délicate. Ces salariés sont parfois tiraillés entre leur besoin de défense et celui de conserver leur situation. Il faut toutefois noter que les

industries ont besoin d'un certain nombre d'ouvriers qualifiés et formés. Mais ils subissent eux aussi la dégradation de leurs conditions de travail.
Il est constaté un certain inversement des tendances : la peur change de côté, les employeurs se rendent compte qu'ils perdent leurs salariés… La menace de perdre leur emploi ne marche plus.
La multiplication des démissions et ruptures conventionnelles doit faire prendre conscience que les salariés demandent autre chose, veulent être utiles, et travailler dans de meilleures conditions.
Pour résumer la situation : désorganisation du travail avec surcharge de travail → dégradation de la qualité des produits → mécontentement du chef → mauvaise ambiance → volonté de partir des salariés, sans attendre d'avoir de l'ancienneté.
Il s'agit là d'une opportunité pour la CGT de porter les revendications, et notamment les , qui pourrait être sur 4 jours (moins de déplacement, plus de temps libre…) .

Les accueils juridiques nous montrent qu'il y a de nombreuses demandes reçues sur le même sujet : comment se sortir d'une situation difficile au boulot ? Comment démissionner ? Souvent la seule solution envisagée pour mettre fin à une situation conflictuelle ou un désintérêt du travail est de partir de l'entreprise.
Cela suscite une certaine inquiétude : les manifestations de colère et d'anxiété ne se traduisent pas par des actions collectives, d'où la difficulté de transformer une colère individuelle en mouvement social d'ampleur (ou cela reste limité à un stade très local). Il est souvent difficile de dissuader les salariés de partir (ils risquent de perdre tous leurs avantages) et de les inciter à se mobiliser en masse.

Mais la CE constate aussi que si les salariés les plus précaires (salariés au RSA, etc.) ne descendent pas dans la rue, c'est qu'on ne va pas assez les voir, et qu'on les laisse avec une vision de la CGT très biaisée (ex. gilets jaunes pour qui la CGT est au même niveau que Macron…). Il faut faire la démarche d'aller les voir et non pas attendre qu'ils viennent nous voir. Et là où les syndicats le font, c'est payant. Car ces salariés ne voient alors plus la CGT comme le défenseur des salariés en CDI mais celui qui les défend tous. Et ils se syndiquent.
Il faut démultiplier les actions de tractage, distributions, etc. surtout dans les territoires ruraux et délaissés, tentés de voter RN par contestation. Faire passer nos idées, nos analyses et nos revendications à tous, pour ne pas laisser s'installer les théories fascisantes et pro capital, et démontrer que l'extrême droite n'apportera rien à la classe des travailleurs.euses.

Aussi, le ressenti général de cette AG est une envie de faire pour le 29 septembre, avec la motivation et l'espoir d'une belle mobilisation. D'autant que les sujets ne manquent pas. Ainsi, la réforme de l'assurance chômage va sans doute mener à de l'esclavage et forcer les chômeurs à occuper des postes qui ne leur correspondent pas. Il y aussi à faire porter la voix de la CGT sur les questions environnementales, ce thème est revenu dans les échanges de l'AG.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Pour préparer il faut multiplier les actions, faire un plan de travail sur lequel il faut inciter les camarades à s'inscrire. Suite aux échanges à l'AG, l'idée de permettre aux salariés de pouvoir se rassembler dans tous les territoires parait pertinente car aujourd'hui, faire grève et se déplacer à la manifestation représente un coût pour les salariés. La CGT doit renvoyer une image responsable, orientée sur l'environnement et proposer des initiatives locales en fait partie.

À l'issue des débats, la présidente fait procéder au vote :

La Commission Exécutive décide :

- De proposer à l'intersyndicale une manifestation à Angoulême le matin*(unanimité)*
- D'appeler à des rassemblements dans les territoires et notamment à Ruffec, Cognac et La Rochefoucauld.
- D'interpeler les syndicats pour qu'ils s'inscrivent dans le plan de travail pour préparer la mobilisation du 29 septembre.

2. Point d'étape et poursuite du plan de travail estival (E. GÉREAUD)

A l'issue du rapport d'Eric GEREAUD, la CE échange sur ce plan de travail, sur sa poursuite et sur l'implication des syndicats. Elle considère qu' il faut être fiers de ce qui a été fait, et qu'il ne pourra pas être reproché à l'UD de ne pas avoir été là cet été, avec le travail qui a été produit. Il faut se servir de cela pour se mobiliser. La grande difficulté réside dans le vrai manque d'implication dans les structures locales.
La CE aura une réflexion globale sur ce travail lors de la prochaine CE.

3. Point sur le travail sur le mandatement au 53e Congrès Confédéral (ML)

Au jour de la CE, 4 mandats actifs sont validés ou en cours de validation :
- *FERC* : Philippe Dauriac en titulaire et Nadège Bourdier en suppléante
- *Verre et Céramique* : 1 mandat, l'UD a invité les syndicats à une réunion pour identifier le :la camarade qui portera ce mandat
- *Travailleurs de l'État :* l'UD attend le retour du syndicat NAVAL GROUP quant aux camarades choisis comme titulaire et suppléant
- *FAPT* : le syndicat va communiquer en fin de semaine les noms du titulaire et du suppléant.

Il reste un mandats actif pour lesquels nous attendons une réponse :
- Commerce
Enfin le mandat « Agro » ne devrait pas nous être attribué, il faut donc se tourner sur une autre FD.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Pour ce faire, il parait plus opportun de se tourner vers un mandat « Santé et action sociale » compte tenu de nos critères.

la présidente fait procéder au vote :

La Commission Exécutive décide :

- De solliciter un mandat auprès de la FD « Santé et action sociale » pour remplacer celui de l'Agro.

Afin d'être clair avec nos critères, et compte-tenu des difficultés auxquelles font face les syndicats de la FP territoriale en Charente, et du non-remboursement des frais du 52ème congrès, après échange entre membre de la CE, il est proposé de ne pas solliciter le mandat « Services Publics »

la présidente fait procéder au vote :

La Commission Exécutive décide :

- De ne pas solliciter le mandat « Services Publics » à 8 voix pour et 4 absentions.

Enfin concernant le mandat retraité, l'UD a reçu une réponse positive de la FD Cheminots, le syndicat et la section syndicale doivent désormais nous communiquer le nom du camarade mandaté.

4. Préparation Conférence Régionale CGT NA (ML)

Michaël LABLANCHE rappelle qu'il faut constituer une délégation de 15 personnes et sollicite l'intérêt des membres de la CE pour y participer, mais il ne faut cependant pas que ce soit tous les membres de la CE qui y soient.
Eric VALADE donne des informations sur la prochaine conférence et sur l'intérêt d'y avoir une représentation de nos syndicats qui soit en lien avec le travail régional.

La CE décide de solliciter des syndicats dont le champ professionnel est en lien avec l'activité régionale et proposera aux camarades de la délégation de venir à la prochaine CE pour échanger sur cette conférence.

5. Questions diverses

- **Situation Stéphane HERVÉ :**

Stéphane informe la CE de l'UD de la procédure contre lui intentée par son employeur qui cherche à le licencier. Les élus du CSE se sont prononcés contre ce licenciement, mais la direction cherche

par tout moyen à parvenir à ses fins. Le syndicat et Stéphane sont dans l'attente de la réponse de l'inspectrice du travail. La CE apporte son soutien au camarade et reste très vigilante que la suite de ce dossier.

- **Le 17 septembre : journée ATTAC 16 sur la gestion de l'eau à Bourgines**

Les échanges de la CE montrent un important intérêt sur ce sujet, et il parait pertinent de mandater un camarade pour représenter l'UD.

À l'issue des débats, le président fait procéder au vote :

La Commission Exécutive décide :

- De participer à l'initiative et de mandater Thierry SAIVRES pour la représenter.

- **2ème conférence « Vie Syndicale » :**

Véronique LAVERGNE rappelle les engagements pris à l'issue de la 1ère conférence et la nécessité de poursuivre les travaux entamés sur ce sujet, en lien avec os revendications de congrès.

La Commission Exécutive décide :

- D'organiser une 2nde conférence vie syndicale le 13 décembre 2022
- De charger Véronique LAVERGNE de proposer l'ordre du jour de cette 2nde conférence pour validation à la prochaine CE.

- **Relance commission départementale UGICT :**

L'UD a participé à plusieurs réunions organisées par l'UGICT dns l'optique de relancer une commission UGICT départementale. Une première réunion s'est tenue à l'UD pour commencer ce travail, un courrier va être adressé pour la création de cette commission aux syndicats en les invitant à proposer aux camarades intéressés d'y participer.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Annexe 1 – rapport d'actualité

Chers camarades, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et d'espérer que vous avez pu profiter une nouvelle fois de cette conquête sociale d'ampleur que sont les congés payés. Que ceux-ci vous ont permis de vous reposer, de prendre soin de vos familles et de reprendre votre souffle, en dépit des pics de canicule, et que vous êtes en pleine forme et prêt à reprendre la bataille sociale que nous menons depuis des mois et des années.

Pour autant, la Terre, si elle tourne de plus en plus vite, ne s'est justement pas arrêtée de le faire. Voilà maintenant plus de 6 mois que l'armée Russe a envahi une partie du territoire Ukrainien. Une fois de plus, ce sont les populations qui sont les principales victimes de cette guerre. La loi martiale en Ukraine restreint déjà considérablement les droits des travailleurs, ils et elles sont parmi les plus durement touchés par l'agression russe et l'OIT estime que 4,8 millions d'emplois ont été perdus. Le parlement Ukrainien a adopté une modification de la législation du travail qui exclura les travailleurs et travailleuses des petites et moyennes entreprises de la protection juridique. La loi autorise les entreprises de moins de 250 salariés à déterminer les conditions de travail – entendez, la structure des salaires, les heures de travail et les modalités et motifs de licenciement – par le contrat de travail et non par le droit du travail. Les syndicats ont été exclus de l'élaboration de cette loi. Selon la confédération des syndicats libres d'Ukraine, la loi élimine le rôle des syndicats dans la représentation et la protection des travailleurs et travailleuses et des droits du travail, en violation directe de la constitution ukrainienne et des conventions 87 et 158 de l'OIT. Cela peut nous sembler loin de notre propres préoccupations, mais n'oublions jamais que les fous dangereux qui nous gouvernent peuvent à tout moment nous entrainer dans un conflit mondial, la situation de tension entre la Chine et les Etats-Unis nous le rappelle chaque jour. Que serait-il arrivé avec un Trump dans ces moments-là ? Et ces situations de tension sont toujours la source d'une diminution des droits des travailleurs et travailleuses dans le monde.

Je ne peux passer sous silence la situation en Palestine, avec la nouvelle agression de l'armée Israélienne débutée le 5 août dernier et qui en 3 jours de destructions massives ont conduit à un bilan de 44 morts Palestiniens dans la bande de Gaza dont 15 enfants et 360 blessés. Ce n'est pas une guerre mais un génocide qui dure depuis plus de 70 ans. **La CGT a toujours défendu la paix et la solidarité entre les peuples et l'arrêt de tous les conflits armés, aussi, nous proposons d'organiser une initiative CGT en Charente le 21 septembre prochain lors de la journée mondiale pour la paix.**
En Italie, la peste brune est proche de prendre le pouvoir par les urnes. Les élections législatives du 25 septembre prochain pourraient remettre en place les fachistes de « Fratelli d'Italia » dirigée par Giorgia Meloni et de la Ligue du Nord de Matteo Salvini. Avec leurs propos anti-migrants, ils font fi des 17000 disparus en Mer Méditerranée dans la zone Libye-Italie depuis début 2022, 17000 hommes femmes et enfants qui ont perdu la vie en tentant de rejoindre les côtes Européennes. Sur cette question la France est aussi condamnable avec les exactions menées par la police Française contre les camps de migrants à Calais, à Nice ou à Paris. Quelle honte pour notre pays, berceau des droits de l'Homme et du citoyen !

En France, l'été a été marqué par la canicule et les violents incendies qui ont ravagé des milliers d'hectares. C'est certes la conséquence d'une sècheresse et d'un changement climatique qui se font tous les jours plus visibles mais pas seulement. C'est aussi la marque d'une absence de politique pour la forêt et plus globalement pour l'ensemble des services publics. Une fois encore, sous le couvert des décisions libérales de la commission européenne, les gouvernements Français successifs ont piloté la destruction de l'ONF avec plus de 5000 disparitions de postes ces dernières années. S'ajoute à cela le matériel non entretenu ou remplacé, le sous-effectif des pilotes de canadair, celui des pompiers lié aussi à des rémunérations insuffisantes. Nous pouvons être en colère face au refus des gouvernements et du patronat d'entendre les revendications de la CGT quand elle se battait contre le démantèlement de l'ONF, pour l'entretien des bords de route et des voies par l'Equipement et la SNCF, qu'elle

exigeait des moyens humains et matériels pour les SDIS. Au lieu de cela, réforme après réforme tout est mis à terre. Les politiques libérales menées sont coupables de ce désastre écologique et humain. Mais il est toujours temps de bien faire et la CGT remet à disposition ses propositions, et **nous proposons de relancer sur le terrain des initiatives « services publics partout pour tous » comme nous l'avons décidé dans nos orientations de congrès.**

Qui parle de canicule est forcément amener à s'interroger sur les conséquences de ces fortes chaleurs sur les salariés. En France, contrairement à d'autres pays européens, aucune contrainte légale n'existe si ce n'est la simple responsabilité de l'employeur. Pourtant depuis 2018, l'ANSES (agence nationale de la sécurité sanitaire) préconise le renforcement des démarches de prévention adaptant les environnements et l'organisation du travail aux changements climatiques. Or avec la suppression des CHSCT, les attaques sur la médecine professionnelle ou la primauté de l'accord en entreprise sur le cadre général de la loi et des branches professionnelles, nous sommes loin de ces possibilités de contrôle pour les salariés. Alors que des pays, et pas des moindres, prennent des dispositions sans précédent face au réchauffement climatique, en France, le gouvernement nous explique qu'il va falloir s'adapter au changement climatique, économiser l'eau dans les années à venir, adopter des comportements individuels responsables comme de baisser cet hiver de 1 à 2 degrés le chauffage dans les habitations alors que des millions de nos concitoyens souffrent de précarité énergétique.

L'eau, autre sujet conflictuel. Une autre des conséquences du changement climatique, ce sont les sécheresses plus précoces, plus intenses qui viennent frapper désormais notre pays tant au Sud-Est qu'au Sud-Ouest et jusqu'à la Bretagne. L'eau devient rare et cela provoque de nombreux des conflits.

Cet été, les coupures d'alimentation étaient telles que les villages alimentés par camion-citerne sont de plus en plus nombreux. Déjà selon les chiffres publiés par le ministère de la Transition écologique, la ressource en eau a chuté de 14% au cours des vingt dernières années. Et les prévisions sont à l'horizon 2050 très inquiétantes. Ainsi, par exemple, dans le bassin Adour-Garonne, dans le Sud-Ouest, dans lequel on retrouve des villes comme Bordeaux et Toulouse, l'agence de l'eau anticipe déjà un déficit de 1,2 milliard de mètres cubes à l'horizon 2050 soit l'équivalent de la moitié de la consommation annuelle actuelle de cette région ! Certains annoncent une « Guerre » de l'eau, et les recours en justice pour dénoncer, par exemple, la société des eaux de Volvic, détenue par le groupe Danone, accusée de prélèvements trop importants dans la nappe phréatique, se multiplient tout comme les batailles contre les retenues destinées à la fabrication de neige artificielle ou encore contre les « bassines agricoles » comme dans le département des Deux-Sèvres. Comment agir alors pour que la guerre de l'eau n'ait pas lieu ? Que les agriculteurs, les particuliers et les industriels ne s'affrontent pas vainement ? Il toujours utile de se rappeler que la production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison du process de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse, la terre et le travailleur. Il faudra sûrement changer nos modes de vie en réfléchissant à ce que nos activités soient compatibles avec le milieu dans lequel nous vivons, et non pas l'inverse, comme aujourd'hui. Cela passe par une transformation profonde de nos modes de production, comme décarboner notre consommation d'électricité, investir dans la rénovation de bâtiments, engager le passage à l'agroécologie, favoriser l'avènement de l'économie circulaire… sont autant de solutions et pas les seules à devoir mettre en œuvre.

Depuis des mois, et encore plus ces dernières semaines, la préoccupation principale est celle du « pouvoir d'achat ». Dans nos échanges tout au long de l'été avec les salariés et citoyens, cette question a été au centre des débats, avec des personnes inquiètes de leur avenir et de celui de leurs enfants. Les mesures prises dans la loi « Pouvoir d'achat » et le PFLR 2022 ne sont pas de nature à nous rassurer loin de là. Pour citer l'essentiel, ces mesures comprennent une hausse des pensions, la revalorisation de prestations sociales et d'allocations, une prime de rentrée exceptionnelle de 100 € pour les allocataires de minima sociaux et les bénéficiaires de la prime d'activité, le triplement du plafond de l'ex prime Macron renommée prime de partage de la valeur pouvant être versée par

l'employeur, la défiscalisation des heures supplémentaires, le plafonnement des loyers à 3,5%, la poursuite de la prime carburant, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et d'autres dispositions contestées comme la suppression de la redevance audiovisuelle, la pérennisation du possible rachat par les entreprises de RTT.

Le compte n'y est pas. Ces mesures ne permettront pas de compenser l'inflation galopante qui devrait être à 7% en septembre et plus de 10% d'ici la fin de l'année. La crise s'aggrave alors que l'augmentation des minimas sociaux et des bourses étudiantes n'est que de 4%, quant le coût de la rentrée grimpe lui de plus de 6% selon l'UNEF. Cela nous conforte dans la nécessité d'aller rencontrer les étudiants du campus d'Angoulême comme cela a été décidé lors des Assises Jeunes de juin dernier, charge maintenant au collectif mis en place de très rapidement mettre en œuvre cette action.

Insuffisantes et injustes les mesures pour le pouvoir d'achat profiteront aux riches. Parmi les mesures adoptées aucune ne vise à valoriser le travail et à reconnaître les qualifications et les compétences des travailleuses et des travailleurs. Pire, elles vont même à l'encontre des augmentations de salaire. En effet, une direction qui voudra accorder à ses salariés plus de « pouvoir d'achat » optera pour le versement d'une prime ponctuelle, exonérée de cotisations sociales, plutôt que de procéder à une augmentation générale des salaires. Par conséquent c'est le financement de la protection sociale et du système de solidarité qui en pâtira. Dans le même état d'esprit, le législateur renforce la possibilité pour les salariés de recourir à la monétisation de leurs RTT. Cette disposition pose plusieurs questions : la remise en cause de la durée légale du temps de travail et donc des 35H dans un contexte où de nombreuses luttes dans les entreprises sont menées pour travailler moins (32h) mais toutes et tous et mieux ; la question de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour un salarié tiraillé entre son besoin de repos et l'amélioration de son « pouvoir d'achat » ; l'exonération de l'employeur du versement de cotisations patronales, ce qui affaiblit le financement de la sécurité sociale ; une amélioration toute relative au demeurant car proposer de payer les RTT majorées à 10% plutôt que des heures supplémentaires majorées à 25% c'est offrir de travailler beaucoup plus pour gagner peu, l'absence de création d'emplois alors que 6 millions de salariés n'ont pas ou peu de travail.

Voilà donc renforcé l'axe gouvernement / patronat qui ne souhaite que la destruction de notre modèle social, puisque par la prime c'est le financement de la protection sociale et celui de la solidarité qui vont encore être affaiblis.

D'ailleurs jamais le mot salaire n'apparait dans cette loi. C'et peu dire que le patronat est plus que satisfait de ne pas être contraint d'augmenter nos salaires. Le SMIC a lui été seulement revalorisé par le dispositif légal, ce qui implique qu'aujourd'hui 90% des branches ont un minima en dessous du SMIC. Augmentation des salaires pour faire face à l'inflation, baisse des prix pour ne pas alimenter l'inflation, investissements pour lutter contre le dérèglement climatique, ce ne sont pas les dépenses socialement utiles qui manquent. Pourtant les termes qu'on retrouve le plus dans les communiqués de presse des sociétés du CAC 40 sont « rachat d'actions ». Pour les 38 sociétés du CAC 40 ayant publiées leurs résultats semestriels (Pernod-Ricard et Alstom ont des exercices décalés), les bénéfices du premier semestre s'élèvent à 73 milliards €. C'est 26% de plus qu'en 2021 qui était déjà une année exceptionnelle, de « rattrapage » après 2020. Si on compare à 2019, la dernière année de référence avant la crise sanitaire, la hausse est de 70% en 3 ans. Pourtant, ces résultats tiennent compte de nombreuses pertes effectuées lors du retrait d'activités en Russie.

A l'heure où l'on voit les services publics en grande difficulté, Il apparaît plus que légitime de taxer ces super profits et les redistribuer à celles et ceux qui aujourd'hui souffrent de l'inflation. La taxation des super profits et la planification industrielle sont deux réponses solides que nos politiques refusent envers et contre tout de considérer, bien occupés qu'ils sont à entretenir la rentabilité des plus riches. Et ces multinationales se parent désormais d'un voile social en choisissant de redonner quelques miettes de superprofits. Le geste commercial à la pompe annoncé par le groupe TOTAL s'élève au final à 500 millions d'euros soit à peine 0,2% du chiffre d'affaires 2021 à comparer aux 9 milliards d'euros versés l'an dernier aux actionnaires. Ainsi ce que fait Total avec l'augmentation de ses profits,

c'est augmenter la rémunération des actionnaires En fait, tout d'une campagne publicitaire à bas prix !
Cette situation d'inflation, de crise énergétique pèse sur les vies quotidiennes de toutes et tous, mais le résident de l'Élysée, dans une période telle qu'elle en appelle au véritable courage politique et à la prise en compte du plus grand nombre, vient encore souffler sur les braises de la division et de la culpabilisation de celles et ceux qui sont les plus fragiles.
Par une communication qui relève de la propagande libérale la plus crasse, il annonce la fin de l'abondance et de l'insouciance ! Mais de qui parle-t-il ?
Des 10 millions de français sous le seuil de pauvreté, des 6 millions chômeurs dont seule la moitié sont indemnisés, des salariés que n'arrivent plus à vivre de leur travail, ou encore la jeunesse pour laquelle aucun avenir n'est tracé à part celui de la précarité ?
Qui sont donc ces insouciants qui se vautrent dans l'abondance à l'excès, et qui pillent les richesses collectives à leur seul profit ? Certainement pas les salariés, retraités et privées d'emploi de Charente….
Dans un contexte de forte inflation, notamment des produits de l'énergie et alimentaire, le sujet d'une taxation supplémentaire de ces « supers profits » a pour objectif que ces groupes contribuent également à participer à l'effort collectif pour assurer les investissements d'avenir face aux enjeux environnementaux, notamment. Cela vient s'opposer frontalement aux déclarations de Macron sur les privations nécessaires que devront faire les citoyens, et la colère va encore grandir à l'annonce faite par Borne qui enjoint les travailleurs à faire des économies dans leurs entreprises.

Voilà le monde libéral dans toute sa dimension, halte au chauffage non contrôlé dans les foyers, halte au chauffage dans les ateliers et les services, peu importe les conditions de travail. Cependant, climatiser les stades de la coupe du monde de football au Qatar ce n'est pas un problème. Pas un mot sur le sujet. Cela relève sûrement de la haute diplomatie, tout comme le silence sur le nombre de mort sur les chantiers de construction de cette compétition.
Sur ces sujets aussi notre organisation se doit de se faire entendre, d'agir. Là aussi réside ce qui fait une organisation syndicale qui entend changer la société, portée par la force de nos propositions et le nombre de nos syndiqués.
Notre capacité à prendre toute notre place dans le mouvement social, la force que nous donne le nombre de nos adhérentes et adhérents, ce qui fait de nous une organisation de masse. La force du nombre, de la masse, n'a d'efficacité que si elle s'exprime avec un sens politique profond et une fois déterminés et adoptés collectivement tant les objectifs communs, que les moyens et les méthodes pour y parvenir.
Et comme le ridicule ne tue pas, notre président nous a invités à participer au CNR, le conseil National de la refondation. « CNR », des initiales qui ont une valeur importante pour la CGT tant les avancées sociales ont été considérables. Et très logiquement, la CGT a refusé de participer à cette mascarade, je vous invite à lire le courrier adressé par Philippe en réponse à Macron que vous trouverez dans vos pochettes.
Pour parvenir à une rentrée offensive qui conjugue revendication et renforcement, pour cela toute notre organisation devra aussi conduire la campagne de syndicalisation, en faisant vivre avec force nos thèmes revendicatifs tels que les salaires, le temps de travail, la retraite, et dans le même temps, proposer l'adhésion. Nous devons repartir de l'avant sur cette question, et **nous proposons que d'ici à la fin de l'année, le renforcement soit la priorité de nos organisations.**

Car la rentrée parlementaire en octobre laisse entrevoir que parmi les projets législatifs discutés figurent la nouvelle réforme de l'assurance chômage, plus régressive que la précédente, qui durcira encore davantage les conditions d'indemnisation s'appuyant sur trois arguments des plus malhonnêtes et mensongers : lutter contre les pénuries de main d'œuvre, préserver le pouvoir d'achat et financer le modèle social. Les chiffres publiés par Pôle Emploi et la DARES sont pourtant limpides : la baisse du nombre de privés d'emploi est de 15,6% sur l'année alors que le nombre de celles et ceux indemnisés baisse, lui, de 16,3%.
C'est bien la preuve que le durcissement des règles pour ouvrir des droits aura conduit les privés d'emploi, soit à se tourner vers des contrats précaires, soit à ne plus être indemnisés. Parce que le patronat veut d'une main d'œuvre

corvéable à souhait, peu cher et à sa main le gouvernement supprime les chômeurs en les écartant de l'indemnisation ! Et propose que le RSA soit le nouveau réservoir de main d'œuvre à bas coût. Pire que tout, la force de travail sera payée non par l'entreprise ou l'administration, mais par l'argent public !
Notre capacité à unir celles et ceux qui subissent la régression sociale organisée par le gouvernement et votée sans coup férir par les élus au service du capital, réside aussi par notre communication à faire connaitre et vivre nos propositions. **Aussi, vous trouverez les 10 fiches mesures d'urgence composant le kit salaire dans les pochettes. Elles sont à lire pour vous forger un argumentaire sur les différentes questions abordées, et à distribuer massivement à nos syndiqués et aux salariés.** Car nous ne pouvons pas laisser passer cette nouvelle réforme rétrograde, nous devons la combattre massivement. Seule la lutte des travailleurs et des travailleuses, en masse et en grève, permettra de les faire reculer. Quitte à les secouer un peu, car la violence elle est sociale, elle est dans les licenciements, dans les fermetures d'entreprises, les délocalisations, les bas salaires et la précarité. En Charente, les transports TAMTAM, Technival, autant d'entreprises qui sont sur le point de fermer, et qui vont mettre des familles entières dans la misère. Nous devons être à leur côté et les défendre. Et nous devons savoir ce qu'il en est dans vos entreprises, quelles sont les perspectives, l'état d'esprit des salariés à la veille de ces grandes batailles sociales.

Les premiers textes votés ont démontré aussi, pour celles et ceux qui en douteraient encore, l'imposture sociale du RN, allié objectif du patronat et du gouvernement qui le sert : refus d'augmentation du Smic, rejet de la taxe sur les super profits, accord sur la monétisation des RTT … Un RN qui prend les mêmes arguments que les députés de la majorité présidentielle « c'est mieux qui rien » pour justifier son vote. Ces éléments factuels doivent être intégrés dans notre campagne contre les idées d'extrême droite. Le parti de la haine et de l'exclusion sera sûrement prompt à tous les coups bas, surtout contre ceux qui sont les plus en faiblesse. Notre combat contre les idées d'extrême droite est essentiel mes camarades, l'imposture du programme dit social du RN est pour nous évidente mais nous devons nous employer à la révéler au plus grand nombre. Je reste persuadé qu'il n'y a aucun doute sur le sujet et que l'éructation du très fascisant Louis ALIOT, je le cite : "*Les syndicats sont les croque-morts du monde économique et du travail, ils ne servent à rien*" nous donne de la force dans ce combat, car celui qui est notre ennemi, nous désigne comme le sien.

Il a raison car nous serons face à lui et à ses troupes partout où nous devons l'être !

Nous devons être là aussi à l'offensive et proposer un tract pour dénoncer les votes des députés de Charente, en insistant que la collusion RN-Renaissance sur les questions salariales et sociales.

Ces questions de salaire, d'emploi, de réforme des retraites ou de l'assurance chômage ont été au cœur des échanges que nous avons eu cet été avec les Charentais. L'UD, sous l'impulsion du bureau, a multiplié les initiatives dans des festivals (Courcôme, Roumazières, Confolens, le FAFA…), sur les foires (Rouillac, Victor Hugo), dans des distributions devant les entreprises, dans les zones d'activité et les zones commerciales. La participation à la caravane du tour cycliste Poitou-Charentes a aussi été un évènement important qui nous a permis de rencontrer de nombreuses personnes dans un autre contexte, et nous a rappelé que la CGT est partenaire de la caravane du Tour de France. Une initiative unanimement appréciée et à renouveler. Mais la question que nous nous posons c'est où étaient les syndicats, les militants et les syndiqués lors de ces actions ? L'implication des camarades nous posent question, il y a sans doute plein de « bonnes » raisons, car tous nous avions besoin de repos et de couper, mais les congés et l'inactivité syndicale ne durent pas 2 mois, voire pour certains des mois… Pour autant nous devons continuer et nous allons le faire. Ensemble, en tout cas avec ceux qui veulent encore lutter. Et c'est bien le sens de cette AG. Dès juin, la CGT avait annoncé la journée interprofessionnelle d'action et de grève du 29 septembre prochain. Pour le moment Solidaires et la FSU se sont joints à l'action. Pas de retour de FO ni des autres OS, hormis la CFDT qui a annoncé par la voix de Berger qu'elle ne s'associerait pas. Pourtant début juillet, l'ensemble

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

des organisations syndicales et de jeunesse ont signé un communiqué de presse critiquant le paquet « pouvoir d'achat » et leur opposition à toute réforme régressive du système de retraite reportant l'âge de départ en retraite en s'appuyant sur des propositions fortes (salaire, pension, conditionnalité des aides, partage de la richesse créée par le travail, danger des exonérations pour notre système de protection sociale, etc.).

Mais passer du dire à l'action est parfois compliqué pour certains. Mais rien ne nous interdit d'aller les chercher et des les amener sur le 29. Ce sont surtout les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi que nous devons aller chercher et convaincre de se mettre en grève le 29 et participer aux actions interprofessionnelles. Nous devons être animés par la volonté commune de mettre en œuvre tous les moyens disponibles et ceux qui ne le sont pas encore pour faire de la journée de grève et de manifestation du 29 septembre prochain une mobilisation d'une grande ampleur, un 29 septembre de haut niveau, en visant celui du 5 décembre 2019 ! Soyons ambitieux car en nous y mettant tous et toutes nous pouvons le faire. **Nous devons ensemble identifier les actions qu'entre aujourd'hui et le 29 septembre nous allons collectivement mener et que la CE de l'UD mettra en œuvre** pour un 29 septembre de haut niveau. D'ores et déjà, plusieurs étapes vont parsemer ces prochaines semaines : le 21 septembre avec la journée mondiale pour la paix comme indiquée plus haut, mais aussi **le 22 septembre dans la journée nationale d'action pour la Santé et la défense de la Sécurité Sociale**. L'hôpital doit avoir des moyens à la hauteur de ses missions et en particulier de la plus fondamentale : soigner. La revalorisation des salaires est une nécessité, elle doit s'accompagner d'un plan de formation et d'embauches de haut niveau. Il faut aussi assurer la réintégration du personnel suspendu. Et nous devons continuer à expliquer les nécessités des cotisations sociales qui sont le socle de notre modèle social à une époque où de nombreux salariés ne savent plus ce qu'elles sont et sont sensibles au discours patronal visant à les amener à revendiquer l'intégration de leur salaire brut dans leur net. La CGT est le syndicat de la fiche de paie, encore faut-il que nous l'expliquions aux salariés pour leur faire comprendre le vol que sont les exonérations de cotisations.

C'est la confiance mutuelle que nous pourrons parvenir à donner aux travailleuses et travailleurs dans l'organisation syndicale qui permettra d'obtenir satisfaction à nos revendications d'une CGT qui agit encore et toujours pour le quotidien des salariés et pour le changement de société. La classe dirigeante et le patronat doivent non seulement entendre mais bien comprendre que le camp du travail ne cèdera pas. Que le syndicalisme n'est pas dépassé, que le mouvement social est bien vivant, que le combat de classe est une réalité et que le changement de société n'est pas une utopie, au contraire qu'il est plus que vital, tant pour les femmes et les hommes, que pour l'avenir de notre planète. Nous allons débattre du comment, du avec qui, mais de nos débats c'est bien l'action qui devra résulter parce qu'elle est le moteur de la lutte.

Parce que lutter, c'est agir !

Union Départementale CGT *– 10 rue Chicoutimi – Ma Campagne – 16000 ANGOULÊME*
Tél. : 05 45 38 11 48
Secrétariat de l'UD *: ud-cgt16@orange.fr*
Contact site Internet : *siteweb-cgt16@orange.fr* **site** : *http://www.cgt16.fr*

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Annexe 2 – point sur le plan estival 2022

J'ai en charge de faire un point d'étape sur notre plan de travail estival, il a été mis en place sur les mois de juillet, août et va se poursuivre sur le mois de septembre. Nous avons connu des fortunes diverses et variées. Bien qu'il y ait encore des imperfections qui peuvent se corriger relativement facilement, nous pouvons noter une amélioration par rapport à ce que nous avions réalisé l'an passé.

Nous pouvons encore progresser, pour cela nous devons améliorer notre visibilité avec des tenues spécifiques par exemple. Nous devons cibler avec précision les lieux où nous choisissons d'intervenir surtout l'horaire auquel nous sommes présents.

Nous devons savoir avec quel objectif nous intervenons ou pour faire de l'information par le biais de distribution de tract ou en termes de visibilité à l'aide du camion avec des distributions d'objets publicitaires. Du matériel confédéral existe et nous devons nous organiser plus en amont afin d'avoir des supports adaptés à la population que nous rencontrons (le guide du saisonnier, le bulletin d'adhésion, le CGété, les tracts retraités…)

Au mois de juillet : Festival les InsolAntes où nous ne sommes pas allés faute de bras, festival Tap' des Yeps (très peu de monde), festival Eklectick (personne), Fête Médiévale peu de monde. La foire de Rouillac et le marché Victor Hugo (fait par les retraités). Pas ciblé, la Nuit des Bandas : environ 10000 entrées

Les différents lieux où nous sommes intervenus au mois d'août sont Leroy-Merlin Soyaux, la Zone Commerciale N°2 de Champniers, le Festival de Confolens, le festival de Courcôme, le FFA à Angoulême pour une distribution du « bulletin CGété » et le tour du Poitou Charente où nous avons distribué de l'information autour des 32h, du droit des femmes, le Contact, ainsi que des stylos et autres décapsuleurs à l'effigie de la CGT.

Excellent accueil du public très bonne visibilité de la CGT par le biais du camion qui est une force de frappe incommensurable. Des améliorations doivent être cependant réalisées. Nous devons être identifiables, par le biais de T-shirts par exemple. Nous ferons des propositions lors du bilan du plan de travail estival.

Le prochain évènement sera le festival de l'Imprévu où nous serons présents le samedi et dimanche.

Nous avons interpellé les syndicats de l'Action Sociale ainsi que les fédérations du spectacle et de l'Action Sociale afin d'avoir de l'information autour des questions du handicap et de la précarité chez les intermittents du spectacle.

Nous les avons également sollicités pour qu'un camarade soit présent dans la mesure du possible pour répondre avec précision aux différentes questions sur ces deux domaines.